



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°20-31

L'an deux mille vingt, à 14 h

Le 24 septembre, à Charleville Mézières, en visioconférence

Date de convocation	18 septembre 2020
Nombre de délégués:	
● Titulaires	51 Titulaires
● Suppléants	51 Suppléants
● Présents	29 Présents
● Votes par procuration	3 votes par procuration

Étaient présents :

M. Michaël DUFLOX (représente M CLAUDE)	M. Géry TRONÇON
M Boris RAVIGNON (PV de Mme DE MONTGON)	M jean François VALLOIRE
M. Mathieu SERVAGI	M Alain DUPOMMIER
Mme Sylvine JOSSELIN (représente M WEISS)	M Dominique COLLIN
M. Jean Pol DEVRESSE	M. Olivier GROSJEAN
Mme Dominique FLORES	M Yannick ROSSATO (Pv de K GENGOUX)
M. Sébastien PAULET	M. Sylvaine GERARD
M. Sébastien ROUSSEAU	M. Jean Pierre STELMACH (représente M GILLARDIN)
M. Pascal LEPAGE	M Hugues MAHIEU (Représente M WALLENDORFF)
M. Michel LALLEMAND	M Michel NORMAND
M. Yvon HUMBLOT	Mme Danielle COMBE
M. Jean SIMONIN	Mme Dominique HUMBERT
M. Samuel GRIS	Mme Maryse DEPAS
M Jean Bernard CHOISIT	M Edouard JACQUE (PV de Mme GUILLOTIN)
	Mme Christine NOIRET-RICHET

Objet de la délibération :

Accueil d'un(e) stagiaire en contrat alterné

Résultat du vote
Pour :32
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°20-31

Objet de la délibération :

Accueil d'un(e) stagiaire en contrat alterné

L'alternance est un type de formation qui scinde la formation scolaire en deux périodes : une partie enseignement et une autre partie en « entreprise ». Cette alternance peut prendre trois formes : le contrat d'apprentissage, le contrat de professionnalisation et le stage alterné.

Véritable alternative au contrat d'apprentissage et au contrat de professionnalisation, le stage alterné présente les caractéristiques suivantes :

Il se déroule obligatoirement dans le cadre d'un cursus de formation et de l'année universitaire.

L'organisme d'accueil peut être une structure privée ou publique

Il est ouvert aux moins de 26 ans

Il permet de réaliser un projet au sein de la structure d'accueil sur une longue période, mais la convention de stage ne peut être signée que pour une durée maximale de 6 mois soit 924 h.

Le stagiaire doit impérativement garder 200h de cours théoriques

La durée du stage est calculée selon le temps de présence dans l'organisme d'accueil (7h consécutives ou non = un jour de stage, 22 jours consécutifs ou non = 1 mois de stage)

Le stagiaire garde le statut d'étudiant tout en découvrant le monde professionnel et validant une expérience professionnelle significative

La structure accueillante et le stagiaire négocient l'indemnité de stage entre 30% et 70% du SMIC soit un minimum de 3,75€/h

Il est ainsi proposé au Comité syndical d'accueillir un(e) stagiaire en contrat alterné pour aider à la mise en œuvre de l'étude sur le changement climatique.

Cet(te) étudiant(e) serait accueilli(e) d'octobre 2020 à mars 2021, à raison de 85 h par mois, selon une rémunération 7,10€/h.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil syndical décide :

- D'APPROUVER les conditions d'accueil d'un(e) stagiaire(e) en contrat alterné pour une durée de 510h

- D'AUTORISER le président à signer la convention tripartite entre l'Etablissement d'enseignement, le stagiaire et l'EPAMA - EPTB



BORIS RAVIGNON

BORIS RAVIGNON
2020.09.25 11:56:58 +0200
Ref:20200924_165842_1-2-O
Signature numérique
le Président

Organisme	Nom	Accueil d'un stagiaire en contrat alterné
CA Ardenne Métropole	Michael DUFLOX	Pour
CA Ardenne Métropole	M. Boris RAVIGNON (PV I DE MONTGON)	Pour
CA Longwy	Mathieu SERVAGI	Pour
Codecom Aire à l'Argonne	SYLVINE JOSSELIN	Pour
Codecom Ardenne Rives de Meuse	M. Jean-Pol DEVRESSE	Pour
Codecom Ardenne Rives de Meuse	Mme Dominique FLORES	Pour
Codecom Ardenne Rives de Meuse	M. Sébastien PAULET	Pour
Codecom Crêtes Préardennaises	M. Sébastien ROUSSEAU	Pour
Codecom Val de Meuse Voie Sacrée	M. Pascal LEPAGE	Pour
Codecom Ouest Vosgien	M. Michel LALLEMAND	Pour
Codecom Ouest Vosgien	M. Yvon HUMBLLOT	Pour
Codecom Ouest Vosgien	M. Jean SIMONIN	Pour
Codecom Pays Colombey Sud Toulinois	M Samuel GRIS	Pour
Codecom des Portes du Luxembourg	M Jean Bernard CHOISIT	Pour
Codecom des Portes du Luxembourg	M. Géry TRONÇON	Pour
Codecom du Sammiellois	M. Jean-François VALLOIRE	Pour
Codecom du Sammiellois	M. Alain DUPOMMIER	Pour
Codecom Terre d'Eau	M. Dominique COLLIN	Pour
Codecom Terre d'Eau	M Olivier GROSJEAN	Pour
Codecom Vallées Plateau d'Ardenne	M. Yannick ROSSATO PV DE K GENGOUX	Pour
Codecom Vosges Côté Sud Ouest	Mme Sylvaine GERARD	Pour
SIAC	M Jean Pierre STELMACH	Pour
Conseil Départemental des Ardennes	M. Hugues MAHIEU	Pour
Conseil Départemental des Ardennes	M. Michel NORMAND	Pour
Conseil Départemental de la Meuse	Mme Danielle COMBE	Pour
Conseil Départemental des Vosges	Mme Dominique HUMBERT	Pour
Région Grand Est	Mme Maryse DESPAS	Pour
Région Grand Est	M. Edouard JACQUE PV de V GUILLOTIN	Pour
Région Grand Est	Mme Christine NOIRET-RICHET	Pour